

à en sortir bientôt, le gouvernement allemand ne tarderait pas à intervenir dans le différend, il énumérerait les trois moyens d'action qui s'offraient au choix de son gouvernement. Pour exposer quels étaient ces partis à prendre, le mieux est encore de citer les paroles de M. Chamberlain, que voici :

Trois partis s'offraient au choix du gouvernement de Sa Majesté. Nous aurions pu, ou menacer de déclarer la guerre à l'Allemagne au cas où elle attaquerait la Tchécoslovaquie, ou nous tenir à l'écart et laisser les choses suivre leur cours, ou enfin rechercher une solution pacifique par le moyen de la médiation. Nous ne nous sommes pas arrêtés au premier terme de cette option. Aucun traité ne nous créait d'obligations à l'égard de la Tchécoslovaquie. Nous avons toujours refusé de nous engager de la sorte. De fait, notre pays, qui ne recourt pas volontiers à la guerre, ne nous aurait pas suivis, eussions-nous tenté de l'entraîner dans un conflit visant à empêcher une minorité d'obtenir l'autonomie ou même de se décider à passer sous l'autorité d'un autre gouvernement.

Le second parti nous répugnait aussi. Pour éloigné que soit le territoire en cause, nous savions bien qu'une étincelle partie de ce coin pouvait allumer un incendie général, et nous avons cru de notre devoir d'aider les contestants à trouver un terrain d'entente. Nous avons consacré notre effort au troisième moyen d'action, c'est-à-dire à la médiation. Cette tâche, nous ne l'ignorions pas, serait ardue, peut-être périlleuse même, mais nous pensions que l'objectif à atteindre valait bien le risque à courir...

Il n'est pas hors de propos de citer ici un extrait du discours prononcé par sir Samuel Hoare, secrétaire d'Etat au Home Office, le 3 octobre, au cours de la première discussion qui eut lieu à la Chambre des communes sur l'accord de Munich. Sir Samuel dit alors, racontant les mesures prises par M. Chamberlain :

Il assumait les fonctions de médiateur. Aucun traité ne nous créait d'obligations à l'égard de la Tchécoslovaquie, à part les engagements d'ordre général découlant du pacte de la Société des Nations. Mon très honorable ami le député de Warwick et Leamington (M. Eden) a exposé bien nettement cet aspect de la question, dans le discours devenu fameux qu'il prononçait il y a quelque temps dans sa circonscription. Nous ne sommes pas liés par un traité. Néanmoins, il était juste et convenable, me semble-t-il, que le premier ministre de notre pays, — pays qui était plus que tout autre en mesure de maintenir l'équilibre entre les deux parties en présence, — se chargeât de cette lourde responsabilité; et je prétends que, ayant entrepris cette besogne de médiation, il aurait été au-devant d'un échec certain si, dans le temps même où il s'efforçait d'intervenir en qualité de médiateur, il s'était lancé dans une politique de menaces et d'ultimatums... J'ajoute même que, eussions-nous lancé un ultimatum dans les jours qui ont immédiatement précédé le discours de Nuremberg, l'Europe serait aujourd'hui plongée dans une guerre générale.

Cette analyse permettra à la Chambre de comprendre parfaitement la situation à laquelle le Gouvernement canadien devait faire

[Le très hon. Mackenzie King.]

face durant la crise, et les considérations qui devaient déterminer et ses déclarations et ses actes. Que mes honorables collègues veuillent bien peser tout le sens des paroles prononcées par M. Chamberlain :

De fait, notre pays, qui ne recourt pas volontiers à la guerre, ne nous aurait pas suivis, eussions-nous tenté de l'entraîner dans un conflit visant à empêcher une minorité d'obtenir l'autonomie ou même de se décider à passer sous l'autorité d'un autre gouvernement.

Et les paroles de sir Samuel Hoare :

Eussions-nous lancé un ultimatum dans les jours qui ont immédiatement précédé le discours de Nuremberg, l'Europe serait aujourd'hui plongée dans une guerre générale.

Nous avons étudié la situation attentivement et sans relâche. Il nous a paru, d'après la marche des événements, comme il aurait paru, j'en suis sûr, à tout observateur des relations internationales et à tous ceux qui se seraient donné la peine de lire et d'analyser attentivement les déclarations publiques et les événements de l'époque, que le gouvernement anglais se considérait comme agissant à titre de médiateur et tenait à éviter toute ligne de conduite ou toute déclaration susceptible de compromettre le succès de ses efforts.

Nous nous trouvions à des milliers de milles de la scène; nous savions que la situation changeait de jour en jour, même d'heure en heure. Nous recevions une masse de communications confidentielles de la part du gouvernement anglais, mais ces communications ne pouvaient pas, on le conçoit aisément, refléter les changements qui se produisaient d'heure en heure dans la situation.

Quelle était donc, dans les circonstances, l'attitude qui s'imposait au gouvernement du Canada en matière de déclarations publiques? Il saute aux yeux qu'en pareille situation, alors que le gouvernement anglais, sur les lieux, prenait l'initiative dans une intervention purement médiatrice, rien n'eût été plus inconvenant de notre part que de faire une déclaration publique susceptible d'être interprétée comme belliqueuse. Une telle déclaration, rapprochée d'autres événements possibles dont nous ne pouvions rien connaître à l'époque, aurait pu donner lieu à des soupçons funestes, en persuadant une des parties au différend soumis à la médiation que, nonobstant les déclarations que le médiateur responsable faisait lui-même au sujet de sa manière de voir, ses intentions réelles étaient différentes. A cet égard, il convient de se rappeler que, si ces négociations délicates avaient échoué, si la tentative de médiation n'avait pas réussi, ce n'est pas notre population et nos villes qui auraient subi le choc du désastre et les souffrances inimaginables qui en auraient résulté, mais les populations et les villes des